

Farid 66

Société civile

au capital de 100 euros

Siège social : 114 route de Strasbourg

69300 CALUIRE ET CUIRE

949 164 081 RCS LYON

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 5 JANVIER 2026

L'an 2026,
Le 5 janvier,

Les associés de la Société **Farid 66**, société civile au capital de 100 euros, divisé en 100 parts de 1 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social de la Société, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Lyna GHAFARI, titulaire de 50 parts sociales en pleine propriété
- Walid GHAFARI, titulaire de 50 parts sociales en pleine propriété

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le présent procès-verbal est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement "eIDAS" n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

L'Assemblée est présidée par Walid GHAFARI, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

Lecture du rapport de la gérance,

1. Modification de la dénomination sociale,
2. Transfert du siège social,

3. Modification corrélative des statuts,

4. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Le rapport de la gérance,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

(Modification de la dénomination sociale)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide qu'à compter du **1^{er} janvier 2026** la dénomination sociale sera "3G IMMOBILIER" au lieu de "Farid 66".

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

(Transfert du siège social)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social du 114 route de Strasbourg, 69300 CALUIRE ET CUIRE au 33 rue Marietton, 69009 LYON, et ce à compter du **1^{er} janvier 2026**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

(Modification corrélative des statuts)

En conséquence de l'adoption des résolutions précédentes, l'Assemblée Générale décide de modifier les articles 3 et 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 3 - DÉNOMINATION

"La dénomination de la Société est : 3G IMMOBILIER."

Le reste de l'article demeure inchangé.

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 33 rue Marietton, 69009 LYON."

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

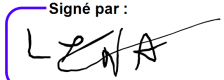
QUATRIÈME RÉOLUTION
(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Lyna GHAFARI,	Signé par :  6D38B3D986C948B...
Walid GHAFARI,	Signé par :  57BF89FD09F4433...